



COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

N° 10

9 septembre 2021

Contacts :

Dominique Fabre
Secrétaire générale
06 72 91 34 99
Yves Vérollet
Secrétaire national
06 45 60 04 47

Loi Grand âge et Autonomie : une nouvelle promesse non tenue

La CFDT Retraités constate qu'une fois de plus l'État ne tient pas sa parole sur un sujet majeur qu'est l'accompagnement du grand âge. Le Premier ministre, comme la ministre chargée de l'Autonomie viennent de confirmer qu'il n'y aurait pas de loi en direction de l'avancée en âge. Le Président de la République avait promis une loi Autonomie avant la fin 2019. Le 1^{er} décembre 2020, devant le conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les ministres Brigitte Bourguignon (Autonomie) et Sophie Cluzel (Personnes handicapées) annonçaient sa présentation au 1^{er} trimestre 2021.

Depuis le début de l'année les promesses de texte de loi sont parties puis revenues plusieurs fois. Le verdict final demeure inacceptable et laisse dans la difficulté nombre de personnes âgées et leurs familles. Un sondage récent indique que pour trois Français sur quatre, une loi grand âge et autonomie doit être votée avant la fin du quinquennat.

La CFDT Retraités sera particulièrement vigilante pour que le volet financier des mesures annoncées par le Premier ministre et Brigitte Bourguignon dans le cadre de la future loi de financement de la sécurité sociale « soit à la hauteur ». C'est là que peuvent être mobilisés les crédits nécessaires entre autres à une rénovation des établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), au financement d'un tarif socle et d'une enveloppe complémentaire pour les services de l'aide et des soins à domicile.

Une loi est nécessaire

Pour une réforme complète, il faut une loi pour l'autonomie, quel que soit le nom qui lui sera donné parce que de nombreuses évolutions nécessitent un autre texte : les évolutions de l'habitat des personnes très âgées ou en perte d'autonomie, la nécessaire réforme des restes à charge en établissement comme à domicile, une nouvelle organisation de l'accompagnement à domicile, une réforme du système d'aide à l'adaptation des logements, etc.

La CFDT Retraités continue à revendiquer :

- **Une loi pour accompagner le vieillissement de la population.** Cette réforme ne doit pas être considérée comme un coût mais comme un investissement en réponse aux besoins sociétaux en équipements, habitats, services, filières, technologies, préventions.
- **La création de centaines de milliers d'emplois** qui sont et doivent être au rendez-vous de cette réforme.